Mazarin
3663

Serment de l'vnion des princes...

RARE BOOK
COLLECTION

THE LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF
NORTH CAROLINA
AT
CHAPEL HILL

Mazarin
3663

UNIVERSITY OF N.C. AT CHAPEL HILL
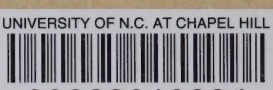
00023010894

SERMENT DE L'VNION DES PRINCES

3663

& Seigneurs ligués ensemble pour le bien public, contre le mauuais gouuernement de Iules Mazarin, en Ianuier 1649.

M. DC. XLIX.

SERMENT
DE L'UNION
DES
PRINCES
& Seigneurs ligués enſemble pour le bien public, contre le mauuais gouuernement de Iules Mazarin, en Ianuier 1649.

M. DC. XLIX.

N'AYANS eu autre intention que celle de conseruer l'Estat & l'Authorité Royale dans le lustre & l'éclat que tous fidelles Subjets les doiuent maintenir, & connu que la mauuaise administration du Cardinal Mazarin, marquée par vne infinité d'actions injustes & violentes, en causeroit indubitablement la ruine, la dissipation & l'abaissement, principalement dans l'oppression notoirement entreprise prise contre les Cours Souueraines & la dignité des Loix depuis si long-temps establies en ce Royaume, Nous nous auons promis & iuré sur les sainctes Euangiles d'vn commun consentement, que pour les soustenir, nous employerons librement & franchement nos biens & nos vies : Et pour ce suiet, Nous voulons que ceux de nous qui contreuiendroient à la parole qu'ils en ont si solemnellement donnée, soient tenus pour gens sans foy & sans honneur. Que s'il arriue qu'en general ou en particulier il s'en rencontre aucun capable de se relâcher & accepter aucunes offres & conditions, sans que ledit Cardinal Mazarin ayt esté chassé du Royaume, comme perturbateur du repos public, ainsi qu'il a esté declaré par l'Arrest du huictiéme Ianuier mil six cens quarante neuf, chacun de nous restably dans ses biens, charges & honneurs, & tous les Subiets du Roy asseurez contre les violences executées durant son ministere, la grandeur de l'Estat & le seruice de sa Maiesté considéré comme il est requis, & que le deuoir de nostre naissance nous y oblige : Et dans ce dessein qui doit estre si generalement approuué, estant appuyé sur de si legitimes fondements, Nous nous promettons reciproquement aussi que pour quelque cause, consideration ou pretexte que ce soit, d'interest ou d'auantage particulier, lors que les choses viendront à vn accommodement, de ne nous desvnir iamais les vns des autres, & ne point traiter separément, mais tous ensemble. En foy dequoy, Nous auons respectiuement

679670

signé le present escrit, duquel nous protestons de ne nous point départir, & d'obseruer inuiolablement tout ce qu'il contient: Et qu'en cas que le Cardinal Mazarin se retire du Royaume pour n'y plus rentrer, ou qu'il ayt receu le chastiment que merite ses crimes, Nous nous engagerons à toute l'obeïssance que doiuent les fidelles Subjets, & à ce qu'ils sont obligez en honneur & en conscience d'aporter du leur pour s'opposer aux ennemis de l'Estat, afin de pouuoir paruenir à vne Paix glorieuse à la Maiesté Royale, & aduantageuse à la France. Et pour l'execution des conditions susdites, concernans nos interests & nos pretentions, Nous promettons dés à present de nous en remettre absolument aux aduis de Messieurs du Parlement.

Les signatures sont, *Les Princes de Conty, Duc de Longueville, Duc de Beaufort, Duc d'Elbeuf, Duc de Boüillon, Duc de Brissac, Mareschal de la Motte, Marquis de Noirmoustier*, & plusieurs autres.

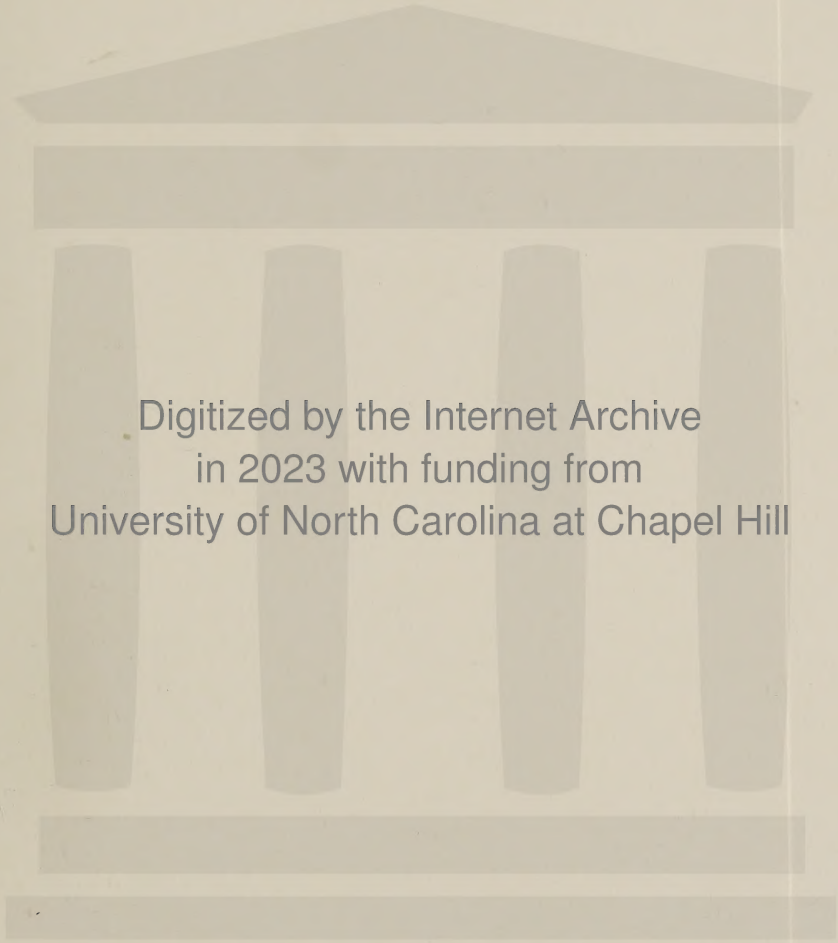
Digitized by the Internet Archive
in 2023 with funding from
University of North Carolina at Chapel Hill

https://archive.org/details/sermentdelvniond00unse_0